

4. Paysages institutionnalisés, sites patrimoniaux remarquables et monuments historiques

Le site est situé à plus de 18km de la cathédrale de Chartres, les enjeux sur ce point sont donc très minimes surtout que l'exploitation du site ne crée pas de verticalités qui pourraient être visibles depuis la cathédrale.

Les principaux enjeux sont donc dans un périmètre de 5km autour du site. Dans ce secteur on trouve notamment le château de Maintenon avec son aqueduc. Réalisé pour l'essentiel dans le style Louis XII, vers 1505, il fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis juillet 1944. Il n'existe pas de lien de visibilité entre ce site protégé et les sites d'exploitation.

Il en va de même pour l'église Saint-Pierre à Epernon, l'église d'Armenonville-les-gâtineaux et le Dolmen de Gargantua au Sud de Maintenon.

A proximité du site on retrouve cependant l'église Saint-Germain à Hanches qui présente depuis son cimetière un des seuls points de vues sur les sites suite à une ouverture dans le cordon boisé qui longe la voie ferrée à ce niveau. Il sera important de tenir compte de la covisibilité avec ce bâtiment dans la suite du projet.



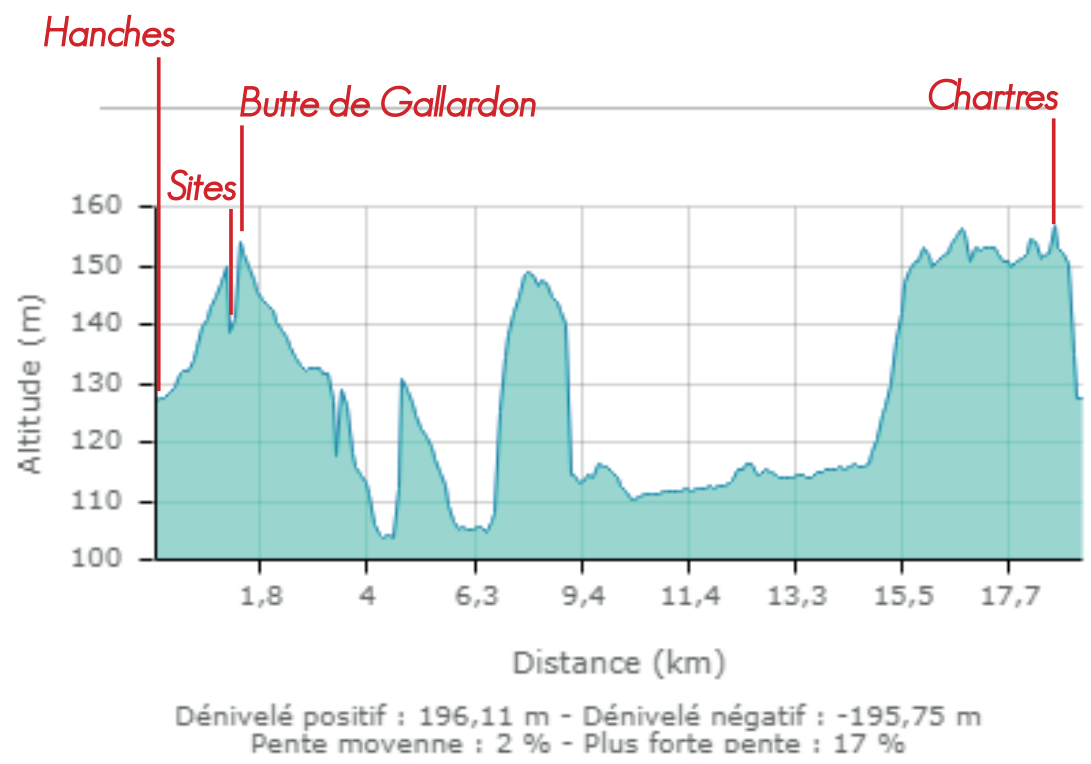
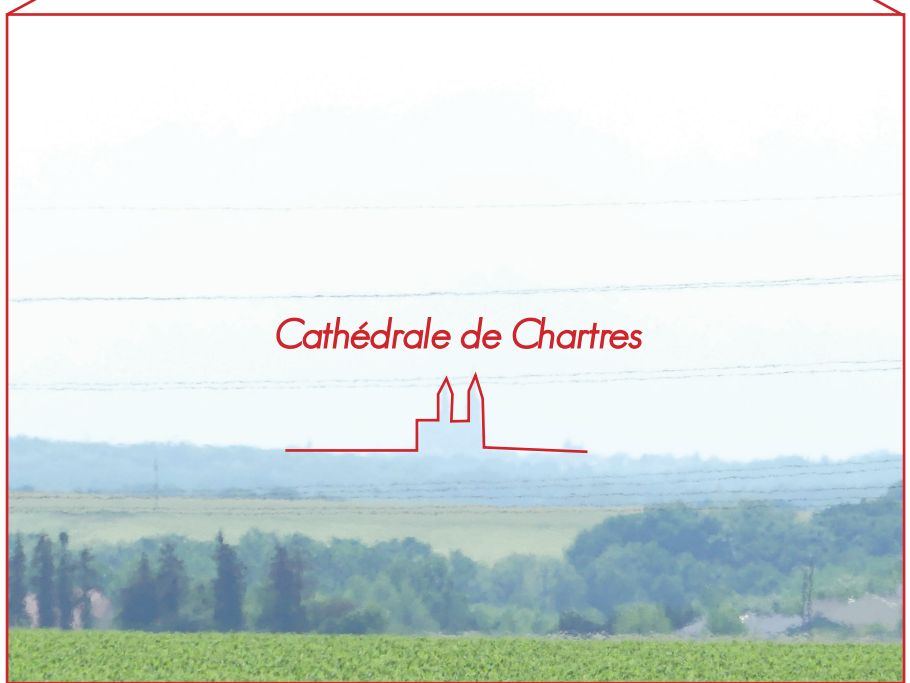
Carte - Monuments - Source 2BR

Enjeux : 1. Préserver les vues sur le paysage depuis l'église Saint-Germain et limiter l'impact visuel de l'exploitation depuis ce point d'intérêt.

La topographie accidentée du site avec une butte de Gallardon qui tourne le dos à Chartres limite toutes les covisibilités possibles entre la cathédrale et l'exploitation. De plus son éloignement rend la cathédrale très peu visible et uniquement par temps dégagé.

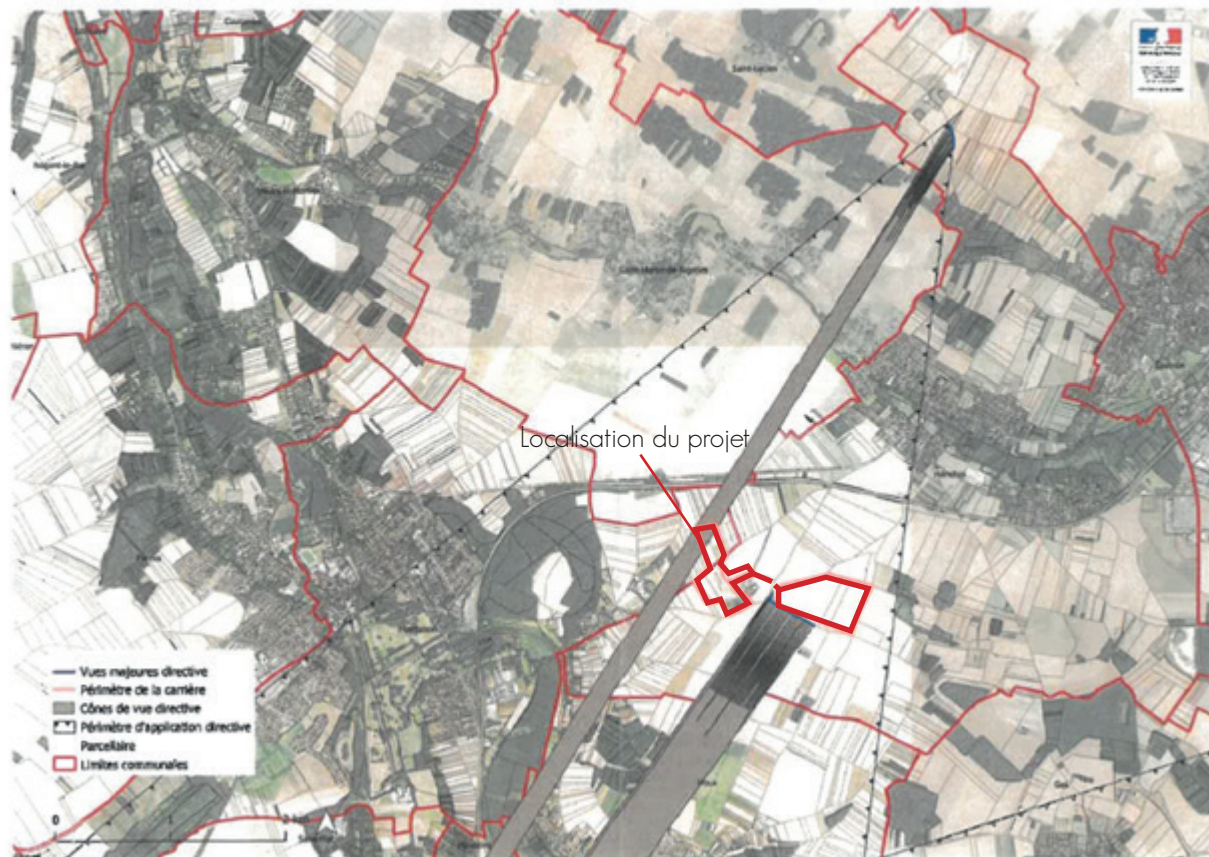
Depuis Chartres le site est imperceptible et l'enjeu de visibilité est nul.

Les photos ci-contre ont été prises depuis le sommet de la butte en tournant le dos aux sites d'exploitation qui ne sont pas visibles depuis ce point de vue. On devine au loin la cathédrale par beau temps. Comme le montre la coupe ci-dessous la position des sites sur la face Nord de la butte de Gallardon rend les sites imperceptibles depuis Chartres.

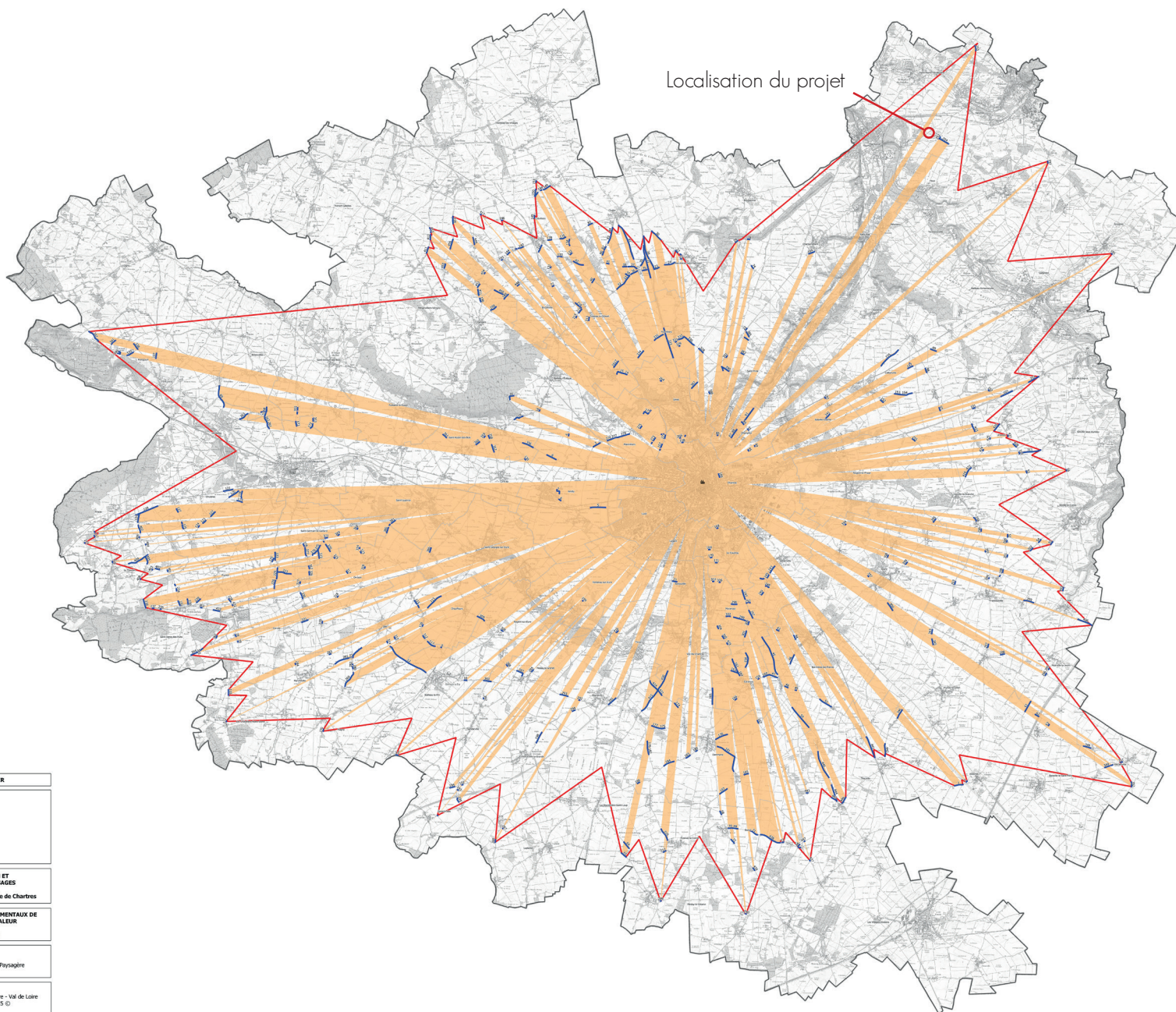



Profil altimétrique - Source Geoportail

Cartes II. Situation du projet par rapport aux vues majeures de la directive paysagère (carte à intégrer en annexe du dossier)



Le projet présenté prend en compte le projet de directive paysagère qui vise à préserver les vues sur la cathédrale. Ainsi sont recensés des points du territoire à partir desquels la cathédrale de Chartres est perceptible afin de les prendre en compte et de préserver l'intérêt paysager due ce patrimoine bâti remarquable. Cette prise en compte permettra de mieux assurer la pérennité des vues depuis l'élément classé.



PREFECTURE Eure-et-Loir  PREFECTURE Eure-et-Loir	
DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres	
ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DOCUMENT GRAPHIQUE	
CARTE 1 Périmètre d'application de la Directive Paysagère	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire Octobre 2019	Sources : DREAL Centre - Val de Loire IGN - SCAN 25 © Projection : RGF Lambert 93 (EPSG : 2154)

LEGENDE	
	Cathédrale
	Vues majeures
	Cônes de vue
	Limites communales
	Périmètre d'application

